



Article 60 : risque de résidences réservées ?



Introduction

Le président, M. Pascal Decanter, a présenté ses vœux lors de cette première CAPC qu'il présidait.



A) Présents



Présidence :
La commission était présidée par M. Decanter, chef du bureau A2.



Syndicats :
les 5 organisations syndicales (OS) représentatives étaient présentes : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.



c) secrétariat adjoint (= pour vérification, désigné parmi les syndicats) : CGT



B) Préalables

CFDT (déclaration) : postes à profil/priorités de mutation nouveau Règlement Particulier (RP).

CGT (déclaration) : réorganisations, scandale Lactalis lié au sort de la DGCCRF.

USD-FO (propos) : règles de priorités subsidiaires non-évoquées suite à jurisprudence, règles de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) très particulières.

SOLIDAIRES (propos) : Le dialogue pour les priorités articles 60 a été constructif, il n'en va pas de même pour les postes à profil.

L'appréciation du RQTH pose un problème car les CAP n'ont pas d'expertise médicale, les critères d'appréciation des Centres des Intérêts Moraux et Matériels (CIMM) demeurent inconnus à ce jour. Seule une circulaire DGAFP fondée sur un faisceau d'indices en donne le cadre (problème Fonction Publique en général)...

Sommaire

Introduction	p1
I – Cas particulier	p1
II – Information	p2
III – Refus de mutation	p2
IV – Formation du TGM	p3
V – Formation du TMS	p3
VI – Enquêtes	p4
VII – Reclassements	p4
VIII – Mise à disposition	p4
XI – Questions diverses	p4
Lexique	p5



I – Examen d'un cas particulier

Objet : Titularisation d'une adjointe administrative à l'issue d'un détachement.

Vote : POUR unanime : parités administrative et syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).



II – Information de la CAPC (14 agents)

A) Mouvements réalisés à la DG et à la BSM (4 agents)

- 1°) à la DG : pas de mouvements.
 2°) à la BSM : 4 mouvements (1 depuis la DNRED, 1 depuis Roissy, 1 depuis Paris, 1 interne depuis la BSM nautique).

B) Mouvements depuis la CAPC du 05/10/2017 (2 agents).

- 1 mouvement complémentaire,
 1 restructuration.

C) Mouvements internes dans les DOM (6 agents)

- 1°) **Guadeloupe** : aucun changement de résidence.
 2°) **Martinique** : aucun changement de résidence.
 3°) **La Réunion** : après avis de la CAPL réunie le 31/10/2017, il y eut 2 affectations à Saint-Denis SURV, 1 à Saint-Denis OP-CO/AG, 2 à Saint-Pierre SURV, 1 à Saint-Pierre AG.

D) Annulations de mutation (2 agents)

- 1 CLM et 1 inaptitude aux conditions d'exercice.



III – Refus de mutation



A) Rappels



1°) Mesures administratives

a) en résumé : perte des points résidence et blocage pendant 3 ans

b) dans le détail (ces mesures sont cumulatives) :

- radiation de toutes les résidences sollicitées au Tableau Annuel de Mutation (TAM) de l'année en cours,
- et interdiction de s'y inscrire pendant 2 ans,
- perte des points de bonification d'ancienneté à la résidence.



2°) Notre positionnement



a) le refus est légitime

Nous nous battons pour qu'il n'y ait pas de mesures administratives, et votons CONTRE si cette proposition est maintenue par le président.



b) paraît insuffisant

Si nous n'avons pas assez d'éléments en main pour nous prononcer, nous nous ABSTENONS.



c) ne se justifie pas

Nous votons POUR les mesures administratives car le refus de mutation pénalise les collègues qui auraient pu être mutés ainsi que les services qui se trouvent en manque de personnels.



B) Les dossiers (3 agents)



1°) Présentation

a) **acceptation du refus** : pour 1 agent.
 Vote POUR unanime.

b) **application des mesures** : pour 2 agents.
 Vote POUR unanime.



2°) Commentaire

SOLIDAIRES a demandé si au niveau des documents préparatoires, la part de points de résidence pouvait être mentionnée, pour les agents ayant refusé leur mutation.



IV – Formation du tableau général de mutation



A) Demandes d'inscription au titre de la priorité « RQTH » (7 agents)



1°) Présentation

a) **Refus « de principe »** : 2 demandes sont refusées car les agents en poste en surveillance sollicitent des mutations dans la même branche tandis qu'ils n'ont pas fait valoir leur RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) au passage du concours.

b) **Autres dossiers** : sur les 5 demandes restantes,

- 2 sont acceptées,
- 3 autres seront réexaminées lors de la CAPC du 19 avril (1^{er} tour de mutations 2018) car les dossiers sont à ce jour incomplets. 2 de ces 5 agents sont actuellement placés en Mise A Disposition (MAD).



2°) Commentaires

a) **Au vu de demandes portant sur plusieurs résidences**, la « haute » administration a rappelé que la priorité RQTH n'était recevable que pour une résidence (présentant un intérêt thérapeutique, ou de confort de vie).

SOLIDAIRES a pour sa part indiqué qu'il n'était pas forcément aisé d'estimer cet intérêt au niveau de la CAP, ses membres ne disposant pas d'expertise médicale.

b) **Il a été évoqué la concentration de demandes** au titre de la RQTH sur certaines résidences, privant les demandes hors priorités article 60 de toute chance d'aboutir.

■ ■ ■ B) Autres demandes

Outre les dossiers RQTH incomplets, un certain nombre de **demandes** au titre du Rapprochement de Conjoints (RC) n'ont pas pu être enregistrées car **incomplètes**. L'administration fixe au 1^{er} mars la date limite d'envoi des pièces manquantes aux dossiers.

Concernant le RC, SOLIDAIRES a évoqué, dans le cadre du **PACS**, la difficulté d'obtenir certains documents, tant que les deux pacés n'étaient pas effectivement réunis sous le même toit.



C) Vote du TGM

Tableau général de mutation (TGM) 2018 majoritairement approuvé, pour une affectation au 1^{er} septembre

POUR : « haute » administration, CFDT, UNSA, USD-FO.

CONTRE : CGT et SOLIDAIRES (Tableau Annuel de Mutation incomplet du fait de RC et RQTH pas tous enregistrés, restructurations).



V – Formation du tableau des spécialistes



Vote

Approbation à l'unanimité :

- parité administrative,
- et parité syndicale :
 - CGT,
 - CFDT,
 - SOLIDAIRES,
 - UNSA
 - et USD-FO.

Publication des tableaux

L'an dernier, les tableaux des catégories A, B et C étaient publiés en même temps dans *Aladin*, après la tenue de la dernière CAPC (c'est-à-dire de catégorie A, les CAPC des cat. B et C se tenant la semaine précédente).

Cette année, les tableaux catégorie C ont été diffusés sur les réseaux sociaux le soir même de la tenue de la CAPC. Lors de la CAPC catégorie B tenue le lendemain (le 31/01/18), la « haute » administration s'est émue que l'impatience de quelques collègues puisse porter atteinte à la confidentialité des données personnelles d'autres collègues. Sans compter que les tableaux publiés n'étaient que les projets, ne tenant pas compte des décisions de la CAPC catégorie C... SOLIDAIRES a donc proposé lors de la CAPC cat. B que désormais les tableaux de chaque CAPC soient publiés dans *Aladin* au maximum 48h après la tenue de la CAPC afférente. Le temps d'intégrer dans les tableaux les décisions de CAPC. Notre proposition a reçu l'assentiment de la « haute » administration.



VI – Enquêtes

Objet	? Présentation	Proposition	 Vote
 Mécanicien	A) Mécanicien automobile au STA de Mèze (DI Occitanie). Emploi catégorie B, ou à défaut catégorie C.	0 candidat	<i>Pas de vote</i>
	B) Mécanicien automobile au STA de Dunkerque (DI Hauts-de-France). Emploi catégorie B, ou à défaut catégorie C.		
 Gestionnaire	C) au sein des Services Facturiers (SFACT) de la DGDDI (SFACT Douane) et de l'EPA Masse (SFACT Masse)	1 retenu sur 1 candidat	<u>Pour : unanime</u>



VII – Reclassement d'agents inaptes (4 agents)



1°) Présentation

Il s'agit d'agents inaptes à l'exercice de leur fonction en surveillance.

Proposition : de 4 reclassements en OP-CO/AG suite à avis médicaux non-contestés.

Vote : POUR unanime à chaque fois.



2°) Commentaires

Il est indiqué en séance que certains passages de SURV à OP/CO (suite à inaptitude ou non), découlent de problèmes non résolus par l'administration au niveau des brigades.



VIII – Mise à disposition (1 agent)



1°) Présentation

Il s'agit d'un agent fortement touché par une catastrophe naturelle.



2°) Vote

La demande de Mise A Disposition (MAD) a été acceptée au vu de son caractère exceptionnel. Vote POUR unanime.



IX – Questions diverses

Recrutement sans concours

SOLIDAIRES a évoqué le recrutement sans concours de 95 agents dans les branches OP-CO/AG, et a déploré notamment :

- un mode de recrutement peu approprié à l'exercice de missions régaliennes.
- une communication partielle, dans la mesure où certains quotidiens locaux diffusaient l'information avant qu'elle ne soit officiellement annoncée par l'administration.
- Un recrutement à caractère régional.

Sous-effectif et emplois réservés

SOLIDAIRES a également indiqué que la fragilité des effectifs issue des restructurations conduisaient désormais la Douane à recruter dans l'urgence (et donc pas de la manière la plus pertinente), à chaque situation imprévue.

SOLIDAIRES a aussi fait part de sa volonté de voir la parité syndicale associée à tous les modes de recrutement sans concours, y compris emplois réservés.

Réponse

Le Président a indiqué que le recrutement en question ne se privait pas d'un certain nombre de garanties. Les agents dont le comportement n'a pas donné satisfaction ne seraient pas titularisés au terme de leur année de stage.



Lexique

Sigle	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
BSM	Brigade de Surveillance du Ministère
CAP	Commission Administrative Paritaire
CAPC	Commission Administrative Paritaire Centrale
CAPL	Commission Administrative Paritaire Locale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
DG	Direction Générale / Directeur général
DGAFF	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DI	Direction Interrégionale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
OS	Organisations Syndicales
PSD	Plan Stratégique Douanier
RC	Rapprochement de Conjointes
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SFACT	Service Facturier
STA	Service Technique Automobile
SURV	Branche Surveillance
TAM	Tableau Annuel de Mutations
TGM	Tableau Général des Mutations
TMS	Tableau des Mutations des Spécialistes
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).



**La délégation SOLIDAIRES Douanes était représentée par Yannick Devergnas et Gérald Mancell.
Pour plus de précisions, les contacter.**

Article 60 : risque de résidences réservées ?



Adresse : 93 bis rue de Montreuil (boîte 56)
75011 PARIS

Courriel : contact@solidaires-douanes.org

Web : solidaires-douanes.org

Tél : 01 73 73 12 50